ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'Information

Avril 2022

Penser globalement, agir localement

Préambule

Pas moins de quatre articles ont été publiés sur notre site ces dernières semaines. Nos propos ont largement été relayés dans la presse locale.

C'est dire à quel point notre association a du pain sur la planche.

Les tribunaux ont donné plusieurs verdicts au long de ces dernières semaines. Notre combat pour défendre notre territoire grâce à la Loi Littoral y tient une place prépondérante.

URBANISME

Dossier Ramos – Bénodet, Kerangalès

Ce permis de construire pour une maison individuelle dans le secteur de Kerangalès est un cas d'école pour la Loi Littoral.

Le projet se situe en pleine campagne dans un secteur non urbanisé. Le jugement du Tribunal Administratif de Rennes nous a donné raison car il s'agit d'une extension d'urbanisation.

Comme nous y attendions la mairie a fait appel de ce jugement...

Dossier RVH - Fouesnant, Cleut Rouz

Nous trouvons sur cette parcelle à peu près le même cas de figure.

Cette fois il était question d'installer un bâtiment de stockage.

Le juge du Tribunal Administratif a également suivi notre raisonnement. Dans son jugement il écrit que le maire n'a pas fait une application correcte de la Loi Littoral.

Dossier lotissement de Kersentic

Aux abords du magnifique chemin creux de Kersentic, le projet d'aménagement d'un lotissement de 52 maisons est toujours devant le Tribunal Administratif.

Ce ne sont pas moins de 35 000m² de prairies qui seraient urbanisées et artificialisées par des habitations et de la voirie.

Le jugement doit être rendu très prochainement.

Dossier PLU de Bénodet

Nous nous sommes pleinement investis dans ce dossier malheureusement perdu par l'ASPF car nous avions jugé que les enjeux étaient très importants et que les conséquences risquent d'être notables. C'est la raison pour laquelle, contrairement à nos habitudes, nous avions décidé de défendre notre dossier jusque devant le Conseil d'État. Nous avons détaillé ce dossier dans notre article « <u>Décision défavorable au Conseil d'État.</u> »

Notre pourvoi n'a pas été admis.

Nous devrions en voir les effets dans la zone de Kérorié.

Dossier PLU de Fouesnant

Contrairement à celui de la commune de Bénodet, le PLU de Fouesnant a été entièrement retoqué.

Malgré les nombreux arguments déployés par le Tribunal Administratif de Rennes la commune avait fait appel.

Le jugement a été confirmé dans son intégralité.

L'ASPF se satisfait d'avoir mené ce combat et d'avoir fait valoir le droit et la raison. Les erreurs manifestes ont été décrites.

Dénoncer l'urbanisation galopante et préserver les ressources en eau et en terres agricoles demeurent notre préoccupation majeure.

Dossier lotissement de Sainte-Anne – Fouesnant, le Roudou

Dans ce dossier, nous dénonçons l'ambiguïté des décideurs dans leurs propos au sujet de la ressource en eau.

Nous ne comprenons pas ce projet de lotissement sur une parcelle à l'origine située dans le périmètre de protection de la station de traitement des eaux de Pen Al Len.

Une trentaine de maisons individuelles viendraient artificialiser cette deuxième tranche du lotissement du Roudou alors que l'eau est plus que jamais un bien commun et précieux à protéger.

Nous avons communiqué à ce sujet dans la presse et sur notre site.

La présence d'espèces végétales propres aux milieux humides nous convainc de mener une action devant le Tribunal Administratif.

Dossier Digue à La Forêt-Fouesnant

Un projet est en cours d'instruction à La Forêt-Fouesnant. Il s'agit d'un aménagement conséquent, la transformation de la digue afin d'y faire passer la Vélo-Littorale.

Une première étude visait à l'effacement de cette digue d'une part et à la réhabilitation et réouverture à lanavigation légère de l'anse du bourg d'autre part. La commissaire enquêtrice avait émis un avis défavorable sur le projet (Télégramme du 12 février 2022).

Nous exerçons une vigilance particulière car nous craignons un élargissement de cette vélo-route en boulevard et que ce projet ne dissimule une extension des bassins.

Dossier ferme photovoltaïque - Fouesnant, Kérambris

La Cour d'Appel vient de donner son arrêt pour ce projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le secteur de Kérambris.

Le projet est définitivement annulé car contraire à la Loi Littoral.

Malgré une pression très forte du Préfet, nous avons toujours dit que ce dossier de permis de construire sur plusieurs parcelles était mal ficelé dès le départ.

Nous n'étions pas contre l'installation des panneaux sur la parcelle de déchets inertes mais nous nous opposions à celle en zone agricole.

Malgré le risque et dans une attitude jusqu'au-boutiste, nos décideurs ont conduit le projet à sa perte.

Nous ne saurions en endosser la responsabilité.

Communication

Nos diverses actions ont fait l'objet de plusieurs articles sur notre site. De plus nous diffusons les liens de ces articles sur notre page Facebook ainsi que les pages « Tu es du Pays Fouesnantais si... » et sur « Forums et Débats ». Ces pages sont suivies par de nombreux amateurs du Pays Fouesnantais, résidents ou non. De plus nous savons que la page « Forums et débats » est particulièrement lue par les services de la mairie.

Nos propos ont aussi été relayés par la presse locale, soit par l'intermédiaire de communiqués soit en rencontrant le représentant du journal local.

Cette communication sur des supports variés nous donne une très bonne visibilité, nous permet d'exposer notre cause et d'expliciter nos arguments.

Les cas que nous venons de vous relater montrent à quel point la pression est forte sur notre secteur et que la tentation est grande de toujours urbaniser au détriment des ressources.

Si nous n'étions pas vigilants et pugnaces, de plus en plus de terres agricoles seraient irrémédiablement artificialisées.

En ces temps de dérèglement climatique, nous sommes particulièrement en alerte sur les ressources en eau. Nous pensons qu'il est essentiel de les préserver et nous sommes particulièrement attentifs aux discours des décideurs quand les annonces nous semblent paradoxales.